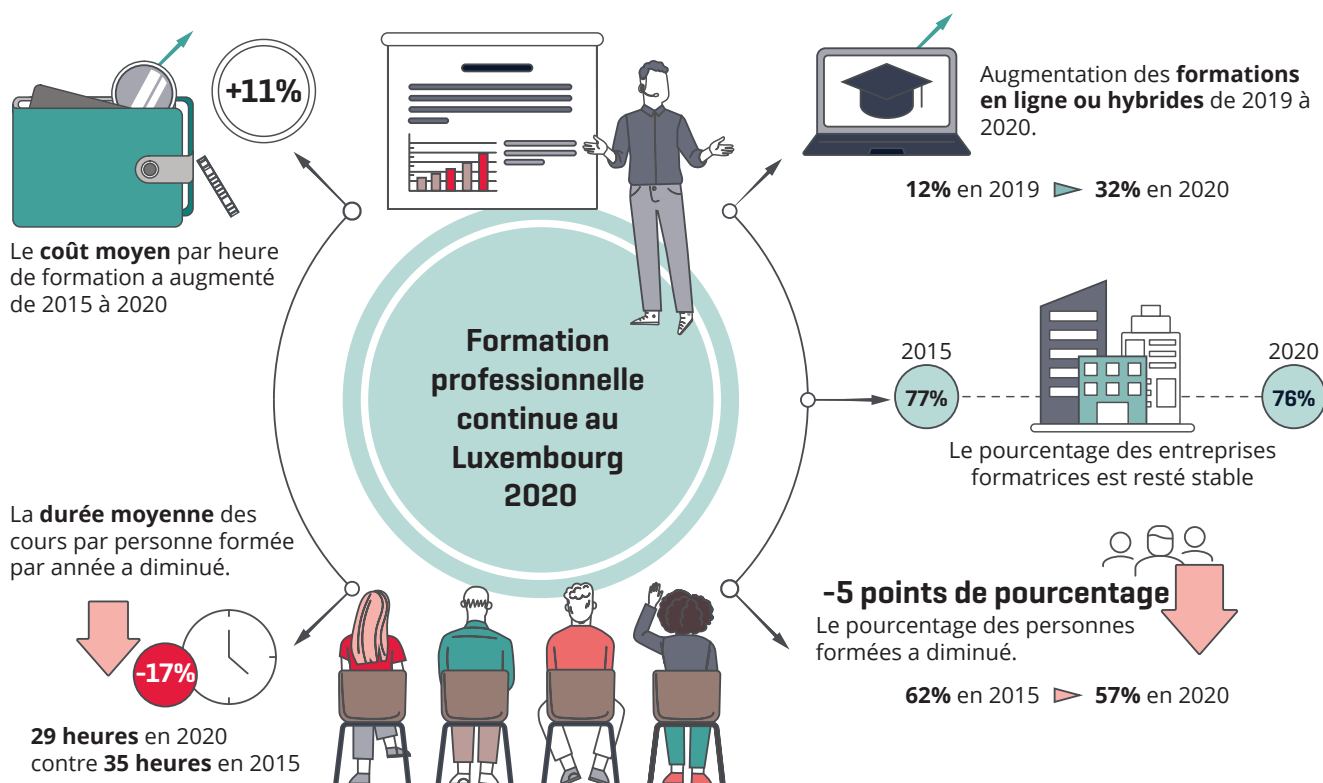


## Vers un changement durable de la formation continue dans les entreprises ?

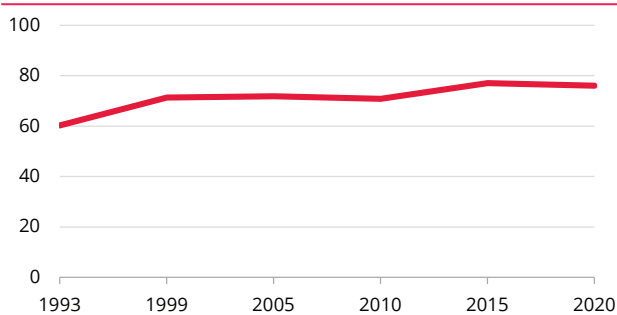
En 2020, la pandémie de COVID-19 a provoqué de nombreux bouleversements au sein des entreprises au Luxembourg et le volet de la formation continue n'a pas été épargné. Les entreprises et les acteurs de la formation professionnelle continue ont dû s'adapter rapidement aux contraintes et limitations imposées par la pandémie, notamment en accélérant le déploiement des outils numériques. Cette période a apporté un changement structurel dans l'organisation des cours avec davantage de cours organisés en tant que formation en ligne et moins de déplacements liés aux formations. Plus inattendu, la part des entreprises formatrices est restée stable [76% en 2020, 77% en 2015] malgré cette période agitée. Or, moins de salariés ont été formés et moins d'heures ont été consacrées à la formation en moyenne par salarié. La part des personnes formées a diminué de 5 points de pourcentage pour passer de 62% à 57% entre 2015 et 2020, soit le premier recul du pourcentage des personnes formées depuis 1993. Si la durée moyenne des cours par personne formée était de 35 heures en 2015, elle est passée à 29 heures en 2020.



### 3 entreprises sur 4 investissent dans les formations de leurs collaborateurs en 2020

76% des entreprises au Luxembourg ont offert des cours de formation professionnelle continue (FPC) à leurs salariés en 2020. Malgré le fait que l'année 2020 ait été une année particulièrement difficile en raison de la pandémie et que plus de la moitié des entreprises prises en compte dans cette enquête aient indiqué avoir réduit les activités de FPC en raison des restrictions liées au COVID-19, le taux d'entreprises formatrices reste stable par rapport à 2015 (77%). Ce taux avait évolué de 6 points de 2010 à 2015, après une stagnation du pourcentage d'entreprises formatrices entre 1999 et 2010.

**GRAPHIQUE 1 : LE POURCENTAGE D'ENTREPRISES FORMATRICES RESTE STABLE ENTRE 2015 ET 2020**



Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Pourcentage d'entreprises formatrices.

### Tendance négative des FPC au sein des petites entreprises

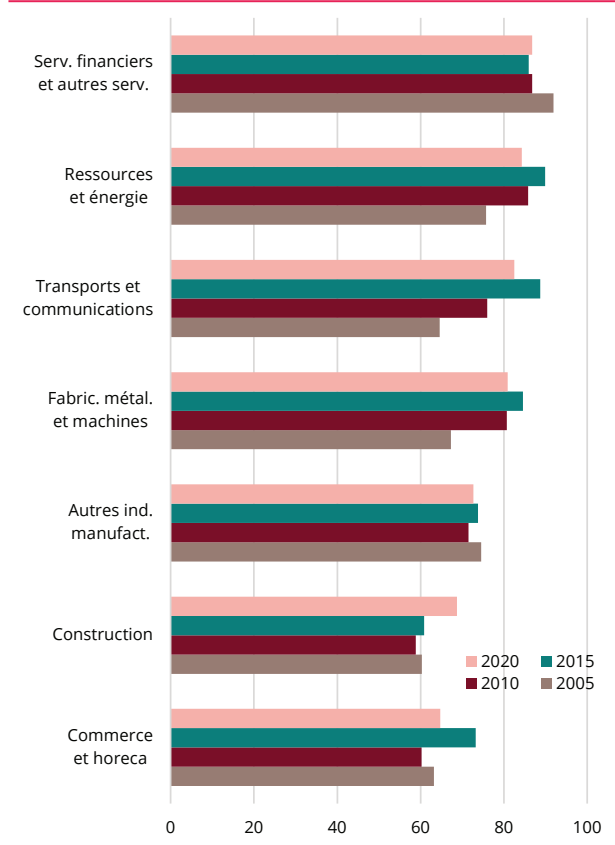
Le pourcentage des entreprises formatrices est le plus faible parmi celles occupant moins de 50 salariés et ce chiffre a même diminué entre 2015 et 2020. Uniquement 67% des entreprises comptant entre 10 et 19 salariés sont formatrices en 2020. Ce taux est de 78% pour les entreprises comptant entre 20 et 49 salariés.

De l'autre côté, la FPC est offerte dans la quasi-totalité des grandes et moyennes entreprises. Le pourcentage des entreprises formatrices à partir de 50 salariés a connu une hausse de 2015 à 2020. Parmi les moyennes et grandes entreprises (avec 250 salariés ou plus), quasiment toutes sont formatrices.

### Recul du taux des entreprises formatrices dans quasiment tous les secteurs d'activité

Presque tous les secteurs<sup>1</sup>, à l'exception du secteur des services financiers et autres services et de la construction, ont connu un recul du taux d'entreprises formatrices de 2015 à 2020. Le taux d'entreprises formatrices le plus élevé est observé dans le secteur des services financiers et autres services avec 87%. Ce taux est resté stable par rapport à 2015 (86%). Une tendance particulièrement positive est observée pour le secteur de la construction où le taux des entreprises formatrices a évolué favorablement de 8 points de pourcentage pour passer de 61% (2015) à 69% (2020).

**GRAPHIQUE 2 : REcul DU TAUX D'ENTREPRISES FORMATRICES DANS LA PLUPART DES SECTEURS D'ACTIVITÉ**



Source : STATEC - Enquêtes CVTS

Cette évolution est également confirmée en analysant la part des salariés ayant effectivement pu bénéficier de l'offre de formation.

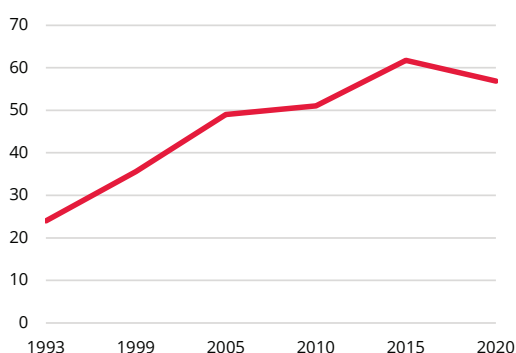
<sup>1</sup> Les 7 secteurs d'activité sont constitués de la manière suivante [sections NACE Rév.2] :

« Ressources et énergie » : [B], [D-E] ; « Fabrications métalliques et machines » : [C24-C30], [C33] ; « Autres industries manufacturières » : [C10-C23], [C31-C32] ; « Construction » : [F] ; « Commerce et horeca » : [G45-G47], [I] ; « Transports et communications » : [H], [J] ; « Services financiers et autres services » : [K64-K66], [L], [M], [N], [R], [S]

## Premier recul de la part des personnes formées depuis 1993<sup>2</sup>

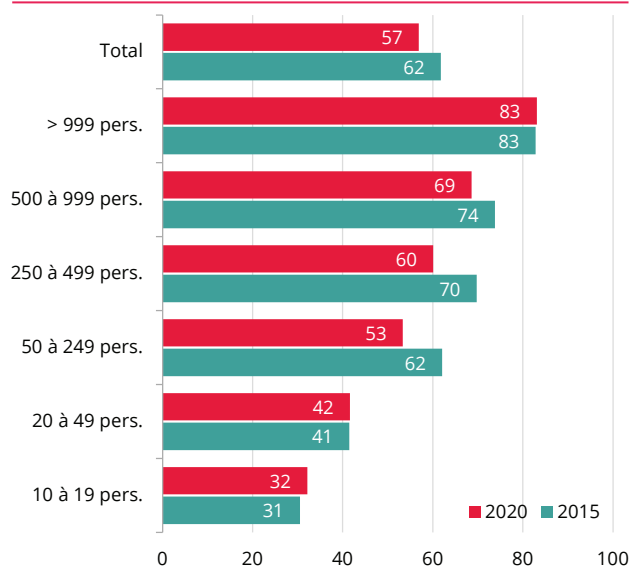
En 2020, 57% de tous les salariés ont participé à des cours de FPC, soit 177 000 sur 311 000 salariés entrant dans le champ d'étude de l'enquête. Ceci est une diminution par rapport à 2015 où cette part était de 62%. C'est également la première fois depuis 1993 que la part des personnes formées est en recul.

**GRAPHIQUE 3 : LE POURCENTAGE DES PERSONNES FORMÉES A BAISSÉ PAR RAPPORT À 2015**



Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Pourcentage de salariés participant à des cours de FPC.

**GRAPHIQUE 4 : LE POURCENTAGE DES PERSONNES FORMÉES A FORTEMENT BAISSÉ POUR LES ENTREPRISES DE TAILLE MOYENNE**



Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Pourcentage de salariés participant à des cours de FPC.

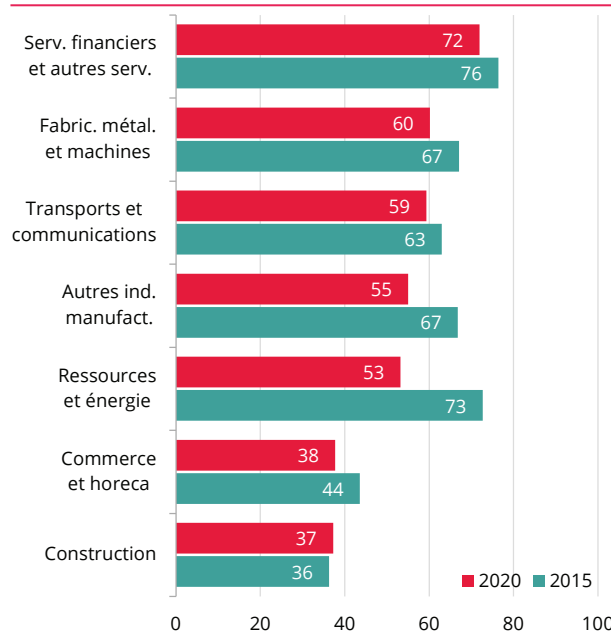
<sup>2</sup> Les « personnes formées » se rapportent aux personnes formées par cours FPC et non à travers des autres formes de FPC (formation sur le tas guidée, formation par rotation des postes, échanges avec d'autres services, visites d'études et détachements, formation par participation à des conférences, ateliers, foires ou exposés, formation par cercles d'apprentissage ou de qualité, autoformation).

Le pourcentage de salariés participant à des cours a notamment baissé pour les entreprises de taille moyenne (< 500 salariés) et il est resté stable pour les grandes entreprises (>999 salariés). Il y a une légère progression des personnes formées dans les petites entreprises (< 50 salariés).

Ce pourcentage a également baissé dans tous les secteurs d'activités à l'exception du secteur de la construction. Malgré cette évolution plutôt positive, les salariés du secteur de la construction restent, comme en 2015, les moins formés : les FPC touchent uniquement un peu plus d'un tiers des salariés de ce secteur.

La baisse du pourcentage de salariés participant à des cours a été particulièrement importante dans le secteur des autres industries manufacturières et dans le secteur des ressources et énergie avec un recul de respectivement 12 p.p. et 20 p.p. entre 2015 et 2020.

**GRAPHIQUE 5 : LE POURCENTAGE DES PERSONNES FORMÉES A DIMINUÉ DANS TOUS LES SECTEURS AVEC L'EXCEPTION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION**

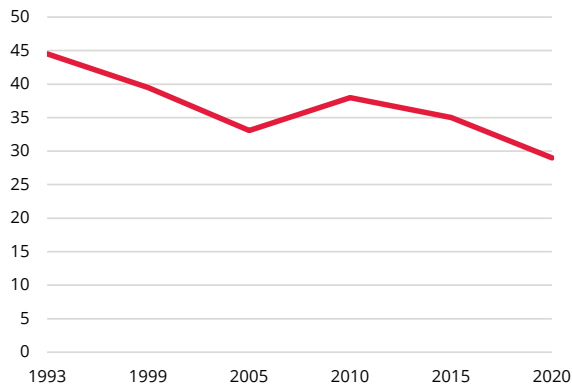


Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Pourcentage de salariés participant à des cours de FPC.

## Diminution du temps de travail consacré à des formations

Alors que le nombre des entreprises formatrices n'a que légèrement diminué entre 2015 et 2020 (un point de pourcentage), le nombre d'heures de formation moyen a fortement diminué. Chaque salarié a en moyenne passé 29 heures dans des cours de formation pendant les heures de travail rémunérées en 2020. Ce chiffre était de 38 heures en 2010 et de 35 heures en 2015.

**GRAPHIQUE 6 : LE NOMBRE D'HEURES DE FORMATION MOYEN TOMBE À 29 HEURES DE COURS EN 2020**

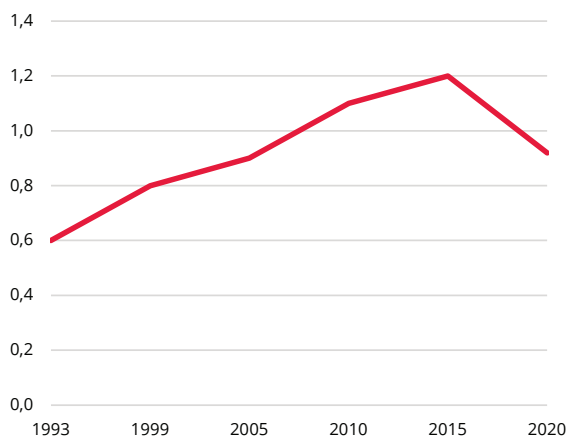


Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Heures de cours de FPC par personne formée

La durée moyenne de cours par personne formée dépend fortement du secteur d'activité. En 2020, elle est la plus élevée dans le secteur du commerce et de l'horeca avec 39 heures. C'est une progression considérable pour ce secteur qui affichait une des durées moyennes de cours par personne les plus faibles en 2015 avec 28 heures.

La durée moyenne la plus faible a été enregistrée dans le secteur des ressources et énergie avec 15 heures et celui des fabrications métalliques et machines avec 19 heures.

**GRAPHIQUE 7 : LE POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL CONSACRÉ À DES COURS RETOMBE AU NIVEAU DE 2005**



Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Heures de FPC en pourcentage du nombre total d'heures travaillées.

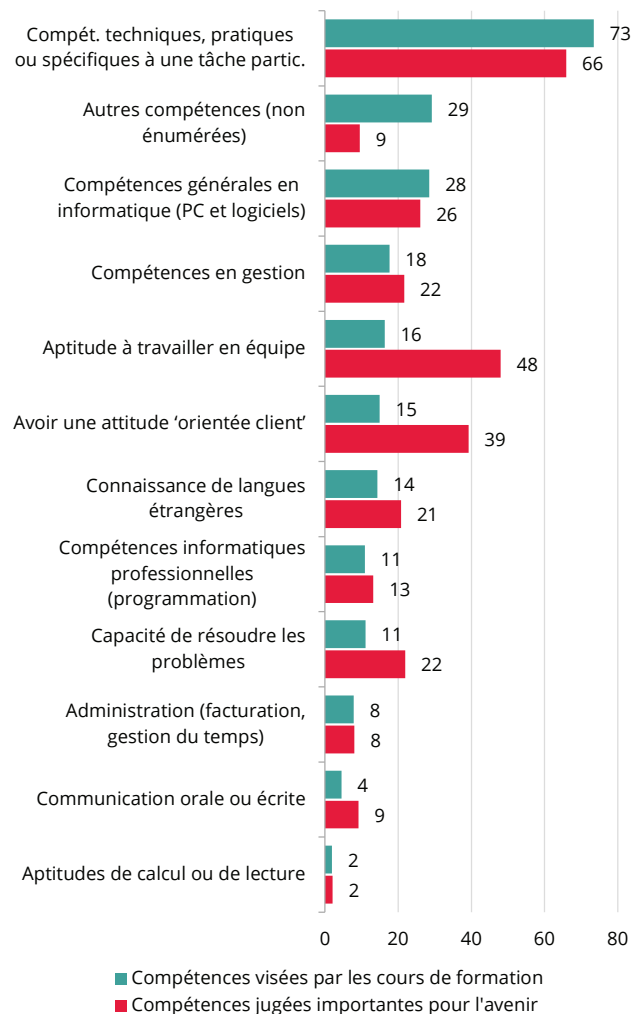
Rapporté au nombre total d'heures travaillées, le nombre d'heures de formation représente 0.9% du temps de travail en 2020. Cette part avait constamment progressé depuis 1993, atteignant 1.2% en 2015 pour rechuter au niveau de 2005 en 2020. Plus de 5 millions d'heures de cours ont été suivies en 2020.

## Les compétences techniques particulières restent les compétences principales visées par les cours de FPC

Concernant les contenus des cours offerts (voir graphique 8), les principales compétences et aptitudes visées restent des compétences spécifiques liées à des tâches bien déterminées. En effet, 73% des entreprises ont cité ce type de compétence parmi les trois compétences principalement visées par les cours. Ce taux était également de 75% en 2015.

Parmi les autres aptitudes visées, il est peu étonnant de voir que les compétences générales en informatique comptent parmi les plus importantes et augmentent toujours plus. Si en 2015, 21% des entreprises ont cité ces compétences parmi les trois principalement visées par les cours, cette part monte à un peu moins d'un tiers des entreprises en 2020 (28%).

**GRAPHIQUE 8 : LES COMPÉTENCES TECHNIQUES SPÉCIFIQUES LES PLUS CIBLÉES PAR LES FPC**



Source : STATEC - Enquêtes CVTS - en % des entreprises formatrices [plusieurs réponses possibles]

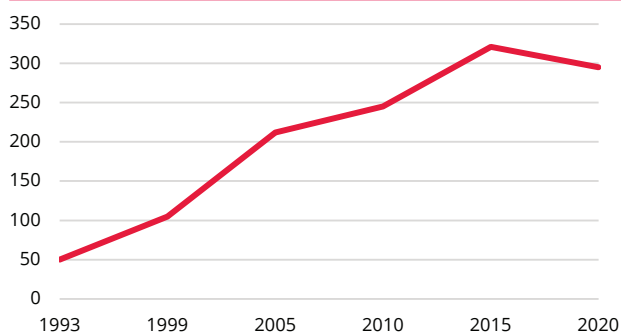
Une autre question posée aux entreprises était celle de savoir quelles aptitudes techniques et compétences étaient considérées comme importantes pour le développement de l'entreprise dans les années à venir. Il ressort de ces résultats que certaines compétences jugées particulièrement importantes pour l'avenir des entreprises ne semblent pas ciblées par les formations. Il s'agit p.ex. des compétences liées à la relation avec les clients ou l'aptitude de travailler en équipe. Même si ces compétences sont jugées importantes par un grand nombre d'entreprises, elles font moins partie des objectifs de formation.

## Le coût des cours représente 1.5% de la masse salariale

Le coût total des cours de FPC<sup>3</sup> s'élève à 295 millions d'EUR pour l'année 2020, contre 320 millions en 2015, soit une diminution d'environ 8%. C'est la première fois en plus de 20 ans que les dépenses des entreprises pour les FPC, qui avaient constamment progressé depuis 1993, connaissent une baisse [voir graphique 9].

En même temps, il faut également noter une diminution du total des heures de formation de quelque 15% de 2015 à 2020 ce qui explique en partie la diminution de ces dépenses.

### GRAPHIQUE 9 : BAISSÉ DES DÉPENSES DES ENTREPRISES POUR LES COURS EN 2020 APRÈS PLUS DE 20 ANS D'AUGMENTATION



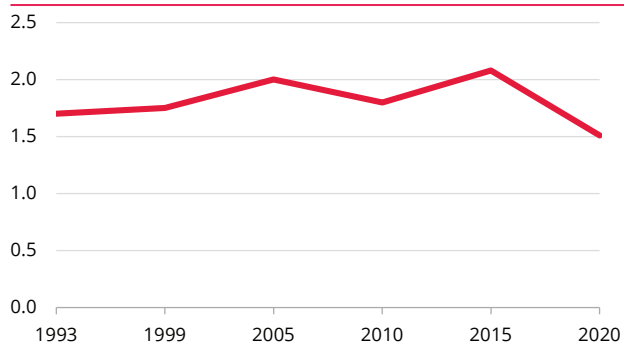
Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Dépenses totales pour cours de FPC (en mio EUR)

Rapportée à la masse salariale, cette baisse est beaucoup plus importante [voir graphique 10].

Les coûts des cours de FPC représentent 1.5% de la masse salariale de toutes les entreprises considérées dans le cadre de l'enquête en 2020, soit une diminution d'environ 27% par rapport à 2015 où ce rapport était de 2.1%. Le ratio des coûts des cours de FPC rapportés à la masse salariale en 2020 est ainsi le plus faible enregistré depuis 1993.

<sup>3</sup> Ces coûts se rapportent uniquement aux cours de FPC [internes et externes] et ne prennent pas en compte les autres types d'activités de FPC, dont les coûts sont plus diffus et difficilement mesurables.

### GRAPHIQUE 10 : LE COÛT DES COURS DE FPC REPRÉSENTE 1.5% DE LA MASSE SALARIALE EN 2020

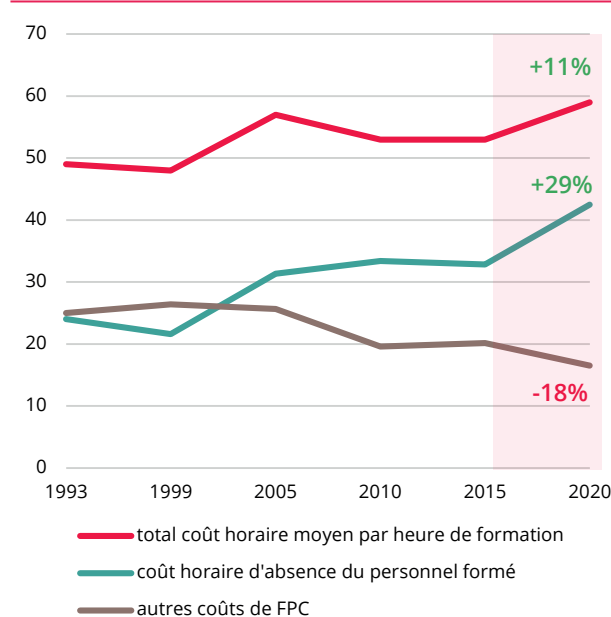


Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Dépenses totales pour cours de FPC (en % de la masse salariale)

Même si ce rapport a fortement diminué de façon générale, son évolution varie considérablement selon le secteur. A l'exception du secteur de la construction, la part de la masse salariale consacrée à la FPC a diminué dans tous les secteurs de 2015 à 2020. Cette baisse était particulièrement importante pour certains secteurs (Ressources et énergie, Fabrications métalliques et machines) où la part de la masse salariale consacrée à la FPC a chuté d'environ 60%. D'autre part, elle a été nettement moins forte pour les deux plus grands secteurs (Commerce et horeca, Services financiers et autres services).

Si on rapporte les coûts pour les FPC au nombre d'heures de cours suivies par les salariés, on obtient un coût moyen par heure de formation de 59 EUR en 2020. En 2010 et 2015, le coût horaire a été de 53 EUR.

### GRAPHIQUE 11 : UNE HEURE DE COURS COÛTE EN MOYENNE 59 EUR PAR PARTICIPANT



Source : STATEC - Enquêtes CVTS - Coût moyen par heure de formation (en EUR)

## Le coût des cours de FPC se compose de 5 catégories de dépenses :

- les paiements aux organismes ou formateurs externes ayant dispensé un cours ;
- le coût salarial des formateurs internes ;
- les dépenses liées aux locaux, matériels, équipements, etc. utilisés à des fins de formation ;
- les frais de déplacement et de séjour liés à la participation au cours ;
- le « coût salarial » ou « coût d'absence », c'est-à-dire les coûts liés à l'absence du personnel participant à ces cours de FPC pendant leur temps de travail rémunéré.

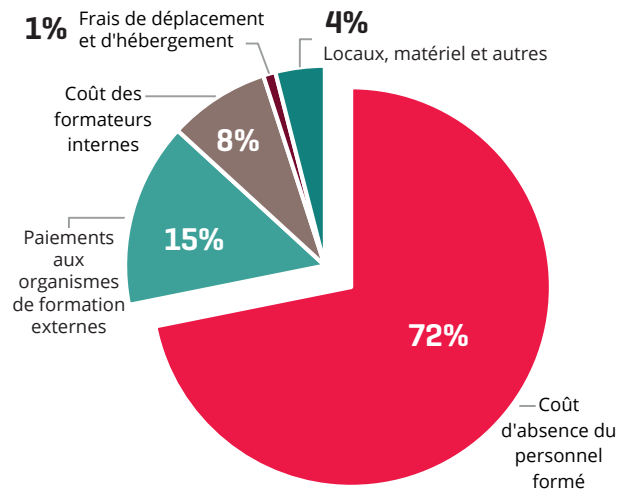
Malgré le fait que les autres coûts liés aux FPC aient moins évolué ou même baissé entre 2015 et 2020, le coût d'absence et donc le coût salarial a considérablement augmenté [+29%]. Ceci est en même temps la raison principale de l'augmentation du coût horaire pour les FPC.

Le coût lié à l'absence du personnel formé constitue avec 72% la plus grande partie des coûts liés aux cours de FPC. Le coût salarial des salariés formés est en augmentation constante et représentait 62% du coût total en 2015 et 60% en 2010.

Un changement structurel des autres coûts liés aux cours de FPC est constaté en 2020 ce qui est très certainement lié à la pandémie et à une adaptation de la façon d'organiser les cours. Si 22% des frais provenaient des coûts de l'achat de prestations de fournisseurs externes en 2015, cette part est de 15% en 2020. Les frais de déplacement et d'hébergement ont même diminué d'environ 80%, et sont passées de 5% des coûts FPC en 2015 à environ 1% en 2020, ce qui est dû à une limitation des déplacements en 2020. Ceci s'explique sans doute par le fait que la part des formations professionnelles continues organisées en tant que formations en ligne a presque triplé entre 2019 et 2020 : en 2019, 12% des FPC étaient organisées en ligne ou en mode hybride contre 32% en 2020.

Les dépenses qui reviennent au coût salarial des formateurs internes sont restées stables et représentent, comme en 2015, 8% du montant des cours de FPC.

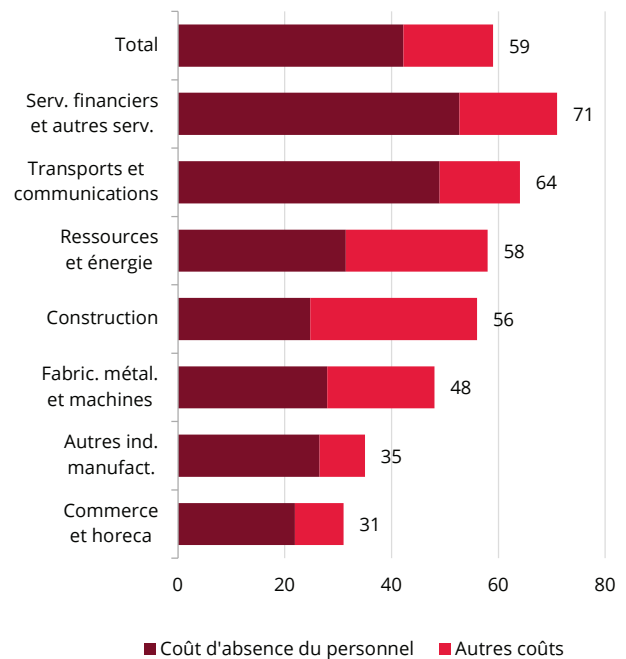
**GRAPHIQUE 12 : LE « COÛT D'ABSENCE DU PERSONNEL FORMÉ » REPRÉSENTE LA MAJEURE PARTIE DU COÛT DE LA FORMATION CONTINUE**



Source : STATEC - Enquête CVTS6

Le coût d'absence du personnel formé pendant les heures de travail rémunérées est de loin le plus important du coût horaire des FPC. En conséquence, le coût des FPC varie fortement d'un secteur d'activité à l'autre. [Voir graphique 13]

**GRAPHIQUE 13 : LE COÛT MOYEN PAR HEURE DE FORMATION EST LE PLUS ÉLEVÉ DANS LES SECTEURS OÙ LES SALAIRES SONT LES PLUS ÉLEVÉS**



Source : STATEC - Enquête CVTS6 - Coût moyen par heure de formation (en EUR), par secteur.

Le coût horaire moyen des FPC est le plus élevé dans le secteur des services financiers et autres services et celui des transports et communications où il s'élève à respectivement 71 EUR/heure et 64 EUR/heure. Il descend à quasiment la moitié pour le secteur du commerce et horeca [31 EUR/heure] et pour le secteur des autres industries manufacturières [35 EUR/heure].

## Méthodologie et définitions

La source de cette publication est l'enquête sur la formation professionnelle continue [CVTS-Continuing Vocational Training Survey]. L'enquête CVTS6, réalisée en 2021, a collecté des données sur la FPC auprès d'un échantillon représentatif de 1 613 entreprises de 10 salariés ou plus au Luxembourg. Pour plus d'informations sur la méthodologie, visitez le [Portail des statistiques](#).

---

### Pour en savoir plus Bureau de presse

Tél 247-88 455 | [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

Cette publication a été réalisée par **Rasim Daudbasic** avec la collaboration de **Paul Reiff**. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

Cette publication n'engage que le STATEC.  
La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.